

Les étapes essentielles de votre projet immobilier

VOUS ÊTES VENDEUR



Estimez la valeur de votre bien par l'une des Agences Primo. Nous maîtrisons le marché immobilier local, et saurons définir la meilleure stratégie commerciale à adopter.

A l'aide de votre conseiller, réunissez les documents nécessaires à la mise en vente de votre bien (titre de propriété, taxe foncière, relevés de charges...).

Faites réaliser les diagnostics techniques obligatoires. Votre conseiller pourra vous transmettre les coordonnées d'un diagnostiqueur agréé partenaire.

Mise en valeur de votre bien (intervention d'un photographe professionnel) et commercialisation sur les supports publicitaires définis ensemble.

Réalisation des visites par l'agence avec comptes-rendus et suivi régulier.

Acceptation d'une offre d'achat.

Signature du compromis de vente chez le notaire, votre acquéreur dispose d'un délai de rétractation de 10 jours.

Signature de l'acte authentique chez le notaire. Le logement doit être vidé de ses meubles et toutes les clés doivent être remises à votre acquéreur.

Votre avis nous intéresse ! Répondez à notre questionnaire de satisfaction.

VOUS ÊTES ACQUÉREUR



Définissez votre projet avec votre conseiller: type de bien, surface, caractéristiques, localisation.

Valider sa capacité d'emprunt avec une banque ou un courtier.

Lancez-vous ! C'est le moment de visiter des biens avec un professionnel qui saura vous conseiller et vous guider dans votre projet d'achat.

Coup de coeur ! Vous rédigez avec l'agent immobilier une offre d'achat, et celle-ci est acceptée par le propriétaire.

Signature du compromis de vente chez le notaire, un séquestre d'une valeur d'environ 5% à 10% du montant du prix de vente sera à verser chez le notaire. Cette somme viendra en déduction de la somme finale. Vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours. Vous devez également fournir à votre notaire une attestation de demande de prêt.

60 jours après la signature compromis, vous devez fournir à votre notaire une **attestation d'accord de prêt.** Votre offre de prêt sera éditée quelques jours plus tard, et les fonds seront verser par la banque sur le compte du notaire.

Signature de l'acte authentique chez le notaire. Félicitations, vous êtes propriétaire !

Votre avis nous intéresse ! Répondez à notre questionnaire de satisfaction.